

Membres :

- En exercice : 13
- Présents : 8
- Votants : 11 (10 pour les votes des comptes administratifs)

PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2018

Le trente mars deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VERSEILS, Maire.

Etaient présents : Mmes, FERNANDEZ Jacqueline, PONS Yvette, Mrs DONARS Hervé, GOURDON David, Adjoints,

Mrs BORGHERO Xavier, CABRIT David, MONTIGNY Mathias, Conseillers.

Démissionnaires : HERBSTER Philippe, BRES Michel

Absents excusés : Monsieur BERTRAND Joël, Monsieur SOUCHON Pierre-Elisée
Madame MAURIN Claudine qui donne procuration à Monsieur VERSEILS Jean-Marc,
Madame RIEUTORD Isabelle qui donne procuration à Madame PONS Yvette,
Monsieur MARIAUD Nicolas qui donne procuration à Monsieur MONTIGNY Mathias

Monsieur BORGHERO Xavier est nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, indique que le procès-verbal de la séance précédente a été transmis à l'Assemblée par voie dématérialisée et qu'il convient aujourd'hui de le mettre aux voix pour adoption.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et propose de rajouter une question concernant des travaux de sécurisation à Luziers. Accepté à l'unanimité.

DCM 4 et 5/2018 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs et sort pendant le vote. Monsieur DONARS prend la présidence et soumet au vote les comptes administratifs.

Compte Administratif de la Commune – M14

Section de Fonctionnement : + 738 786.73 €
Section d'Investissement : - 170 366.02 €
Résultat d'ensemble : + 515 989.82 €

Adopté à l'unanimité

Compte Administratif du service de l'Eau

Section de Fonctionnement : + 25 637.12 €
Section d'Investissement : - 11 776.75 €
Résultat d'ensemble : + 13 860.97 €

Adopté à l'unanimité

DCM 6 et 7/2018 -APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

L'ensemble des comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur n'appelant ni observation, ni réserve, sont approuvés par l'assemblée délibérante à l'unanimité.

DCM 8 /2018 : Affectation des résultats de l'exercice 2017 – Budget Principal 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Compte administratif et le Compte de gestion 2017 du budget principal de la commune,

Vu le Compte administratif et le Compte de gestion 2015 du budget annexe de la caisse des écoles,

Vu la délibération n° 49/2015 du 27 novembre 2015 par laquelle le conseil municipal de Mialet a décidé la dissolution du budget annexe de la Caisse des écoles après le vote du compte administratif 2015 et la reprise des résultats au budget de la commune si la condition de trois années sans aucune opération était avérée au 31 décembre 2017,

Attendu que la condition ci-dessus énoncée est respectée,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement, en investissement et les restes à réaliser,

DECIDE :

- L'affectation au compte 002 excédent de fonctionnement reporté de la somme de 535 906.92 €
- L'affectation au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de la somme de 204 127.82 €

Adopté à l'unanimité

DCM 9/2018 : Affectation des résultats de l'exercice 2017 – M49 EAU 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Compte administratif et le Compte de gestion 2017 du budget M 49 EAU

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement, en investissement et les restes à réaliser,

DECIDE :

- L'affectation au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de la somme de 117.75 €
- L'affectation au compte 002 excédent de fonctionnement reporté de la somme de 25 519.97 €

Adopté à l'unanimité

DCM 10/2018 : Vote des taxes locales 2018

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux de l'année 2017 et maintient les taux suivants :

Taxe d'Habitation : 8.32

Taxe Foncière Bâti : 7.83

DCM 11/2018 : Budget Primitif de la Commune

Le Conseil municipal,

Vu la commission finances du 22 Février 2018 et la réunion du 23 Mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé :

Section de Fonctionnement : Dépenses/Recettes : 1 137 050.12 €

Section d'Investissement : Dépenses/Recettes : 721 862.98 €

DCM 12/2018 : Tarifs de l'EAU potable 2019

Le Conseil municipal :

Vu la commission finances du 22 Février 2018 et la réunion du 23 Mars 2018, décide à l'unanimité, les tarifs suivants pour l'année 2019 : prix de l'abonnement à 90 €H.T, prix du m³ d'eau à 1.55 €H.T, redevance pour prélèvement sur la ressource en eau à 0.16 € /m³.

DCM 13/2018 : Budget Primitif de l'eau

Le Conseil municipal,

Vu la commission finances du 22 Février 2018 et la réunion du 23 Mars 2018, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé :

Section de Fonctionnement : Dépenses/Recettes : 147 934.45 €

Section d'Investissement : Dépenses/Recettes : 145 596.20 €

Adopté à l'unanimité

DCM 14/2018 : Demande de Subvention Etat – Travaux d'Amélioration de la performance énergétique du bâtiment de la Mairie.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable de déposer un dossier de demande de subvention ETAT pour le projet de travaux thermiques concernant le bâtiment de la mairie.

Afin de compléter celui-ci, il convient de prendre une délibération approuvant l'opération, ainsi que les modalités de financement suivantes :

Cout estimatif du projet	26 940 €H.T
Subvention ETAT demandée :	13 470 €
Autofinancement :	13 470 €

Adopté à l'unanimité

DCM 15/2018 : Demande de Subvention Etat – Travaux d'Amélioration et de sécurisation A.E.P Secteurs route des Grottes et Paussan

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable de déposer un dossier de demande de subvention ETAT pour le projet de travaux d'amélioration et de sécurisation AEP, secteurs route des Grottes.

Afin de compléter celui-ci, il convient de prendre une délibération approuvant l'opération, ainsi que les modalités de financement suivantes :

Cout estimatif du projet	21 671.35 €H.T
Subvention ETAT demandée :	10 835.68 €
Autofinancement :	10 835.67 €

Adopté à l'unanimité

DCM 16/2018 : Avenant n°1 au contrat Délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du camping municipal la Rouquette

Le gérant actuel a sollicité la commune de Mialet enfin que celle-ci l'autorise de façon exceptionnelle (pour la période du 15 avril 2018 au 15 septembre 2018) à sous-louer à un tiers l'activité épicerie et ce pour des raisons d'organisation.

D'autre part celui-ci souhaiterait proroger la durée de la convention de quelques mois afin de terminer l'année civile à savoir jusqu'au 31 décembre 2019 (au lieu du 14 juin 2019).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de faire un avenant à la convention de délégation établit le 19 Juin 2014.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives afférentes au dit avenant.

Adopté à l'unanimité

DCM 17/2018 : Enfouissement réseaux La Bonté : Infrastructure Télécom Coordonnée (annule et remplace DCM 26/2016)

Le lieu-dit La Bonté est situé sur les bords du Gardon, à l'entrée sud de Mialet. Son Moulin (projet en cours pour sa rénovation) est devenu un lieu touristique, de par le circuit de balade "sur le chemin des Camisards". La Passerelle de la Bonté permet d'accéder au moulin depuis la RD50. Les réseaux électriques et téléphoniques aérien sur supports desservent les trois habitations entourant le moulin et le réseau télécom se prolonge en surplombant le pont. Les travaux Télécom consisteront à enfouir les réseaux avec un encorbellement sur la passerelle Piétonne au-dessus du Gardon sur environ 40ml (travaux spécifiques).

Ce projet s'élève à 15 175,65 €HT soit 18 210,78 €TTC.

Coût pour la commune 15 175.65 €H.T

Adopté à l'unanimité

ENFOUISSEMENT des réseaux Mas Audibert – 4 Délibérations
--

Définition sommaire du projet :

Le Hameau des Aiglaines se situe dans le Parc National des Cévennes, sur les GR67 et GR70 ainsi que sur le "Chemin des Camisards" et l'itinéraire "Sur les Pas des Huguenots". Il

surplombe une petite vallée et offre ainsi un très beau point de vue. Il est constitué de vieilles bâtisses restaurées pour la plupart ainsi qu'un gîte, le Mas Audibert. Les réseaux électriques et téléphoniques aérien sur supports desservent les différentes maisons et sont ainsi, de par leur aspect toile d'araignée, un véritable brise-vue sur la vallée et le hameau. La mairie souhaiterait réaliser la mise en discrétion de ces réseaux pour que le hameau puisse être en parfaite harmonie avec le site.

DCM 18/2018 : Enfouissement des réseaux Mas Audibert - Route du col d'Uglas (RD 160) / TRANCHE 1 - mise en discrétion réseau Basse Tension poste AIGLADINES

Ce projet s'élève à 66 453,57 €HT soit 79 744,28 €TTC

Coût pour la commune 3 320,00 €

Adopté à l'unanimité

DCM 19/2018 : Enfouissement des réseaux Mas Audibert - Route du col d'Uglas (RD 160) / TRANCHE 2 - mise en discrétion réseau Basse Tension poste AIGLADINES

Ce projet s'élève à 42 426,26 €HT soit 50 911,51 €TTC.

Coût pour la commune 2 120,00 €

Adopté à l'unanimité

DCM 20/2018 : Enfouissement des réseaux - Mas Audibert - Route du col d'Uglas (RD 160) / éclairage public coordonné (coord. opé. 17-DIS-07 et 18-DIS-16)

Ce projet s'élève à 7 125,90 €HT soit 8 551,08 €TTC.

Coût pour la commune après subvention : 3 562,95 €

Adopté à l'unanimité

DCM 21/2018 : Enfouissement réseaux Mas Audibert - Route du col d'Uglas (RD 160) / infrastructure télécom coordonnée

Ce projet s'élève à 11 860,60 €HT soit 14 232,72 €TTC.

Coût pour la commune 11 860,60 €H.T

Adopté à l'unanimité

DCM 22/2018 : Désignation du correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard

Vu le courrier en date du 18 janvier 2018 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse Giannaccini ;

Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de

développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ;

Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. Invité aux manifestations du CAUE, ce correspondant sera amené s'il le souhaite à siéger au sein du Conseil à titre consultatif. Il pourra ainsi prendre une part active aux travaux de réflexion, et apporter son témoignage.

2. Le correspondant bénéficiera d'une information permanente en matière d'environnement, de transition énergétique, de promotion du patrimoine au sens large et pourra solliciter le CAUE sur toutes les questions en la matière.

3. Le correspondant pourra contribuer aux initiatives du CAUE, notamment par sa participation à un jury chargé de valoriser chaque année un certain nombre de projets en matière d'habitat, de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine.

La durée du mandat est de trois ans.

Après délibération, Monsieur GOURDON David est nommé en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard.

Adopté à l'unanimité

DCM 23/2018 : Travaux d'Aménagement du Carrefour de Luziers

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de sécuriser le carrefour et l'entrée du hameau de Luziers (côté St Jean-Du-Gard).

L'unité territoriale d'Alès, nous propose la création d'un plateau ralentisseur sur le RD 50 en amont du carrefour et de modifier la localisation de l'entrée officielle de l'agglomération de Luziers.

Cette nouvelle localisation imposant aux usagers de rouler à 50 km/h se trouverait donc bien avant le carrefour et l'entrée du hameau.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord de principe et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives et comptables afférentes au projet.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55 .